MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-NIGER

MCA-NIGER

PROCÈS-VERBAL DE LA NEUVIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NIAMEY LE 19 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account Niger (« MCA-Niger ») a tenu sa neuvième Réunion Ordinaire le 19 septembre 2019 à partir de 9h45mn à l'Hôtel Soluxe, conformément aux dispositions :

(i) Du Règlement Intérieur du MCA-Niger, dans sa version finale du 04 Juillet 2017 ;

(ii) Du Décret N °2016-706 / PRN, daté du 23 décembre 2016, sur la création, les attributs, la composition et les fonctions du Millennium Challenge Account-Niger (« ***MCA-Niger*** ») ;

(iii) Du Millennium Challenge Compact entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (ci-après, « ***MCC*** ») et la République du Niger, agissant par l'intermédiaire de ses Ministères et d'autres entités gouvernementales, le cas échéant (le « ***Gouvernement*** »), signé le 29 juillet 2016 (le « ***Compact*** ») ; et

(iv) De l'Accord de mise en œuvre du programme signé le 29 juillet 2016 (« ***Accord de mise en œuvre du programme*** »), entre les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de MCC et le Gouvernement.

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document doivent avoir les significations données dans le Compact, l'Accord de mise en œuvre du programme et/ou le Règlement Intérieur du MCA-Niger.

I. PERSONNES PRESENTES A LA REUNION :

Membres du Conseil présents :

1. M. OUHOUMOUDOU Mahamadou, Directeur de Cabinet du Président de la République, Président du Conseil d'Administration, membre titulaire ;
2. M. KATAMBE Issoufou, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, membre titulaire ;
3. Mme KANE Aichatou Boulama, Ministre du Plan, membre titulaire ;
4. M. BOUCHA Mohamed, Ministre Délégué à l'Elevage, membre suppléant ;
5. Mme ELBACK Zeinabou Tari Bako, Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, membre titulaire ;
6. M. ADAMOU SOULEY Hamadou, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, membre titulaire ;
7. M. OUMA AHAMET Abdoulaye, Secrétaire Général du Ministère de l'Equipement, membre suppléant ;
8. M. DJARIRI Mahaman Salissou, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, membre suppléant ;
9. M. ABDOU Mahaman Sani, Secrétaire Général du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, membre suppléant ;
10. M. DJADAH Abdoulaye, Vice-Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, Représentant du Secteur Privé, membre titulaire ;
11. Mme SOUMANA Ramatou, Représentante des Organisations Féminines de la Société Civile, membre suppléante ;
12. Mme PENN Kristin, Directrice Résidente du MCC au Niger, membre titulaire comme observatrice sans droit de vote ;
13. M. ANNOU Mamane, Directeur Général du MCA-Niger, Secrétaire du Conseil d'Administration, membre titulaire comme observateur sans droit de vote.

Membres du Conseil présents par téléconférence : Aucun

Membres du Conseil absents :

- M. DIOP Mamoudou, Ministre des Finances, membre titulaire ;
- M. BAGNA Djibo, Président de la Plateforme Paysanne, Représentant de la Société Civile, membre titulaire ;

Autres personnes présentes :

- Mme SAMAKE Aminata, Directrice du Programme p.i, Manager Services de Gestion et Facilitation de l'Accès aux Marchés, MCA-Niger
- M. Soulemane KOUOTOU N'GAPOUT, Directeur des Affaires Juridiques, MCA-Niger
- Mme Hassana GOURO, Spécialiste Juriste, MCA-Niger ;
- M. Julien TOUGOURI, Directeur Suivi-Evaluation, MCA-Niger ;
- M. Diafarou MOUMOUNI, Manager des Infrastructures d'Irrigation, MCA-Niger ;
- M. Daouda SEINI DIAKITE, Manager Routes, MCA-Niger ;

- M. Jonathan ABDOU, Manager PRAPS, MCA-Niger;
- M. Saidou LAMINOU, Manager CRA, MCA-Niger;
- M. Saliou MAMADOU DIALLO, Manager Réinstallation, MCA-Niger ;
- M. Rodrigue BATIONO, Manager Foncier, MCA-Niger ;
- Mme GAMBO ILLO DAOURA Halima, Manager Mobilisation et Engagement du Secteur Privé, MCA-Niger ;
- M. Hans MASRO, Manager en Communication Stratégique, MCA-Niger ;
- M. Garba ILLO MOTA, Manager en Communication Terrain, MCA-Niger ;
- M. Abdel Kader SALISSOU IDI, Manager Sécurité, MCA-Niger ;
- M. Abdoul Nasser HADI GOURGOUDOU, Manager Audit et Conformité, MCA-Niger ;
- M. Kamil AGALI, Assistant Exécutif Principal, MCA-Niger ;
- M. IDE SIDDO Naji, Spécialiste Infographe et Webmaster, MCA-Niger ;
- Mme Ramatou ADAMOU OUSMANE, Conseillère en Communication, UNOPS ;
- M. Moussa AMADOU, Coordonnateur de la Cellule d'Appui chargée du Suivi des Indicateurs d'Eligibilité.
- Mme Alicia ROBINSON-MORGAN, Directrice Afrique, MCC ;
- Mme Katerina NTEP, Directrice des Opérations Secteur, MCC.

Président de séance : M. OUHOUMOUDOU Mahamadou, Président du Conseil d'Administration.

Secrétaire de séance : M. ANNOU Mamane, Directeur Général du MCA-Niger.

II. PROCÉDURE

A l'ouverture de la réunion à 9heures 45minutes, le Président du Conseil a vérifié et confirmé :

- Que les avis de convocation pour la tenue de la présente Réunion ont été délivrés aux membres du Conseil dans les délais requis par les dispositions de la Section 3.12 (b) (i) du Règlement Intérieur de MCA-Niger, soit en date du 11 septembre 2019.
- Que le quorum a été atteint du fait de la présence de la majorité des membres votants du Conseil dont au moins un membre qui n'est pas un représentant du Gouvernement selon les stipulations de la Section 3.12 (b) (ii) du règlement intérieur du MCA-Niger.

Il a par conséquent déclaré la séance ouverte. Il a ensuite indiqué la présence au cours de cette réunion, de Mme Alicia ROBINSON-MORGAN, Directrice Afrique/MCC et de Mme Katerina NTEP, Directrice des Opérations Secteur/MCC, en mission à Niamey pour le suivi des activités du Compact. Elles participeront au Conseil comme observatrices, et prendront la parole pour donner des informations sur certaines questions.

Il a enfin salué le personnel de MCA-Niger pour les avancées dans la mise en œuvre du Compact, qui seront détaillées au cours de la réunion.

III. DISCUSSIONS ET DECISIONS SUR LES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

1- SESSION OUVERTE

1.1- SESSION OUVERTE : Pour approbation

A – Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'Ordre du jour

Le Président du Conseil a ouvert la neuvième Réunion Ordinaire en rappelant l'ordre du jour indiqué dans l'avis de convocation adressé aux membres. Aucun membre n'ayant apporté d'amendement à cet ordre du jour, le Conseil l'a adopté sur les points suivants :

1- **Session Ouverte**

1.1- Session Ouverte : pour approbation

A- Lecture de l'Avis de Convocation et adoption de l'Ordre du Jour

B- Adoption du Procès-verbal de la Huitième Réunion Ordinaire du Conseil tenue le 25 juin 2019

C- Approbation des Avenants aux Accords d'Entités de Mise en œuvre

C-1. Avenants N°01 aux Accords conclus entre MCA-Niger et les communes de Konni, Tsernaoua, Gaya, Tanda, Tounouga et le SPNCR (projet Irrigation et Accès aux marchés)

C-2. Avenant N°01 à l'Accord conclu entre MCA-Niger et le Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique (sous-activité Services d'Accompagnement Agricole)

D- Approbation du modèle d'Accord d'Entité de Mise en œuvre entre MCA-Niger et les 16 communes de la zone d'intervention du projet CRA

E- Approbation du Manuel de Procédures de la Facilité de Subvention du Fonds de Partenariat au Secteur Privé

1.2- Session Ouverte : pour information

F- Etat de mise en œuvre des recommandations émises lors de la Huitième Réunion Ordinaire du Conseil tenue le 25 juin 2019

G- Etat d'avancement des projets du Compact : Irrigation

G-1. Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet de réhabilitation des aménagements hydro-agricoles de Konni

G-2. Aménagements hydro-agricoles de Sia-Kouanza : information sur les variantes

H- Etat d'avancement des projets du Compact : Routes

H-1. Plans d'Action de Réinstallation des projets de routes RN35/RRS et RN7

H-2. Point sur les travaux de réalisation des routes RN35/RRS et RN7

I- Etat d'avancement des projets du Compact : Réformes Sectorielles

I-1. Réforme de l'entretien routier

I-2. Réforme du secteur des engrais

2- **Session Exécutive**

2.1- Session Exécutive : pour information

J- Fiscalité du personnel (suivi des recommandations du Conseil)

2.2- Session Exécutive : pour approbation

K- Approbation de l'Amendement N°01 au Plan de Passation des Marchés N°06 de MCA-Niger

3- **Divers**

4- **Clôture**

B – **Adoption du Procès-Verbal de la huitième Réunion Ordinaire du Conseil d'Administration tenue le 25 juin 2019**

Résumé des discussions : Le Conseil a apporté séance tenante, quelques corrections de forme mineures sur le procès-verbal.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°01.

RESOLUTION N°01 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de sa huitième Réunion Ordinaire tenue le 25 juin 2019.

C – **Approbation des Avenants aux Accords d'Entités de Mise en œuvre**

C-1. **Avenants N°01 aux Accords conclus entre MCA-Niger et les communes de Konni, Tsernaoua, Gaya, Tanda, Tounouga et le SPNCR (projet Irrigation et Accès aux marchés)**

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a indiqué qu'il est prévu, dans le cadre du volet Grande Irrigation du Compact, une assistance du MCA-Niger à l'endroit des Commissions Foncières Communales des communes de la zone dudit projet, ainsi que du Secrétariat Permanent du Code Rural, dans la conduite de leurs missions de sécurisation foncière. A cet effet, une plateforme de collaboration a été mise en place à travers la signature d'Accords d'Entités de Mise en œuvre entre MCA-Niger et ces structures, en date du 3 avril 2018. Cependant, la mise en œuvre de ces Accords dans la pratique s'est révélée problématique, en raison, entre autres, des aspects budgétaires : les Accords prévoient en effet des modalités de préfinancement des dépenses par les communes qui ne disposent pas de capacité financière suffisante.

Pour pallier à ces insuffisances, MCA-Niger a élaboré des avenants à ces Accords et les soumet à l'approbation du Conseil.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption des résolutions N°02 et N°03.

RESOLUTION N°02 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à l'unanimité des membres présents, les Avenants n°01 aux Accords d'Entités de Mise en œuvre conclus entre MCA-Niger et les Communes de Konni, Tsernaoua, Gaya, Tanda, Tounouga.

RESOLUTION N°03 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à l'unanimité des membres présents, l'Avenants n°01 à l'Accord d'Entité de Mise en œuvre conclu entre MCA-Niger et le SPNCR.

C-2. **Avenant N°01 à l'Accord conclu entre MCA-Niger et le Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique (sous-activité Services d'Accompagnement Agricole)**

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a indiqué que dans le cadre du Projet de Réhabilitation du Périmètre Irrigué de Konni, les producteurs bénéficieront de Services d'Accompagnement Agricoles dont un volet Alphabétisation et Santé avec le concours du MEP/A/PLN/EC. C'est pour la conduite de cette activité qu'un Accord d'Entité de Mise en œuvre a été signé entre MCA-Niger et le MEP/A/PLN/EC en date du 3 avril 2018.

La Directrice des Programmes p.i de MCA-Niger a ensuite précisé l'objet de l'Avenant n°01 proposé pour cet Accord. Il s'agit, d'une part, de modifier le budget pour intégrer les barèmes applicables sur le plan national en terme de perdiems. D'autre part, des précisions ont été apportées sur le rôle du point focal désigné par le MEP/A/PLN/EC mais également les responsabilités du MCA-Niger et de tous les acteurs du MEP/A/PLN/EC au niveau national et régional.

La Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a demandé dans quelle mesure l'aspect Santé de l'activité concernée était pris en charge dans l'Accord. **La Directrice des Programmes p.i de MCA-Niger** a indiqué que des acteurs du Ministère de la Santé sont impliqués dans la préparation des modules qui incluent des cours sur l'hygiène, la santé, la promotion de la femme, etc.

La Ministre du Plan a salué cette initiative et émis le souhait qu'il y ait une pleine prise en compte des femmes parmi les bénéficiaires, selon les activités qu'elles mènent, s'agissant d'alphabétisation fonctionnelle. Elle a insisté sur le fait que les cours sur l'hygiène soient adressés à tous, et pas seulement aux femmes, car ce sujet concerne toute la société. Elle a également suggéré que le MCA-Niger intègre dans son approche pour cette activité, à l'ère de la digitalisation, des outils de communication numérique, à l'instar des programmes conduits par le PASEC ou CRS.

La Directrice des Programmes p.i de MCA-Niger a répondu que la participation des femmes est une question centrale dans le cadre de l'activité. Les cours d'alphabétisation seront adressés aux producteurs et productrices sur le périmètre, mais également à des groupes de femmes et de jeunes en dehors du périmètre, pour un impact plus large car l'éducation de la femme profite à la société entière. De même, l'accent sera mis sur la digitalisation, étant précisé qu'il est d'ores et déjà prévu de développer des modèles accessibles à partir de téléphones.

Le Directeur Général de MCA-Niger a également indiqué que le MCA-Niger prenait bonne note de la recommandation de la Ministre du Plan concernant la digitalisation. Il a rajouté qu'une rencontre était prévue entre MCA-Niger et l'Agence Nationale de la Société de l'Information (ANSI), pour discuter de l'intérêt pour le Compact des innovations numériques qu'ils développent.

La Directrice-pays de MCC au Niger a rajouté que l'approche de CRS sur l'intégration de l'aspect numérique a beaucoup suscité l'intérêt de MCC, et ce modèle a inspiré la conception de l'activité Alphabétisation et Santé lors du développement du Compact.

Le Secrétaire Général du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N a conclu en suggérant que l'intitulé de l'activité soit remplacé par « Alphabétisation fonctionnelle » pour une meilleure compréhension du contenu de l'activité par les acteurs et notamment de la prise en compte des aspects Santé et autres.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°04.

RESOLUTION N°04 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à l'unanimité des membres présents, l'Avenant N°01 à l'Accord conclu entre MCA-Niger et le Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique.

D – <u>Approbation des Accords d'Entités de Mise en œuvre entre MCA-Niger et les 16 communes de la zone d'intervention du projet CRA</u>

Résumé des discussions : Le Manager CRA de MCA-Niger a introduit ce point en rappelant que le projet CRA comprend notamment un volet relatif à la promotion du développement communautaire. MCA-Niger et ces communes se sont engagés à créer une plateforme opérationnelle pour la mise en œuvre de l'activité ICRIPs, à travers la signature d'Accords d'Entités de mise en œuvre.

Ces Accords définissent les rôles et responsabilités de MCA-Niger et des communes dans le processus de concertation et planification pour la conception et la mise en œuvre des projets dans le cadre des ICRIPs. Ces Accords définissent également les rôles et responsabilités des communes dans la réalisation de la sous-activité ICRIPs.

La Ministre du Plan a demandé des précisions sur les modalités de choix des seize (16) communes, ayant noté que la commune de Margou n'en faisait pas partie.

Le Président du Conseil a répondu que le volet CRC du Compact, qui comprend le projet CRA, a été élaboré pour étendre l'impact de l'initiative CRC financée par la Banque Mondiale sur le territoire ; et, le projet CRA/Banque Mondiale couvre déjà 44 autres communes parmi lesquelles figure Margou.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°05.

RESOLUTION N°05 : Le Conseil approuve et adopte, à la majorité des membres votants présents, l'Accord d'Entité de mise en œuvre entre MCA-Niger et la Commune de Dan Goulbi dans le cadre du projet d'Agriculture Résiliente au Climat (CRA), et à titre de modèle pour les Accords à conclure avec les Communes de Tessa, Mokko, Tombo Koirey I, Tombo Koirey II, Kargui Bangou, Guidan Roumdji, Chadakori, Sabon Machi, Birni N'Konni, Tsernaoua, Malbaza, Doguérawa, Kouré, Libore et N'Dounga.

E – Approbation du Manuel de Procédures pour le Fonds de Partenariat du Secteur Privé (FPSP)

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a rappelé que le deuxième objectif du projet CRA est la promotion de l'initiative privée, à travers l'octroi d'une Facilité de Subvention (*Grant Facility*). La Facilité de Subvention du CRA se décline en deux volets : un volet de 9 millions de dollars US dont la gestion a été confiée à USADF et un volet de 2,5 millions de dollars US géré par le MCA-Niger, dénommé Fonds de Partenariat du Secteur Privé (FPSP). Le FPSP cible les entreprises intervenant dans l'Agro-Business, plus précisément la transformation agro-alimentaire et la chaine de valeur du secteur des engrais, afin d'inciter les investissements du secteur privé dans le domaine agricole et de promouvoir un impact plus large et plus durable du Compact. Ainsi, ce fonds viendra notamment en appui à la Réforme du Secteur des Engrais initiée par le Gouvernement du Niger. Au total, 3 à 4 subventions seront octroyées pour des montants variant entre 500 000 à 1 000 000 dollars US. Pour la gestion du FPSP, MCA-Niger a élaboré un manuel de procédures qui servira de guide aux entrepreneurs pour l'élaboration et la soumission de leurs candidatures suite à l'appel à propositions. Ledit manuel est soumis à l'approbation du Conseil.

Le Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie a relevé, dans le manuel, que plusieurs institutions administratives sont visées au point relatif à la gouvernance, à l'exclusion du secteur privé dont les représentations telles que les Organisations Patronales ou la Chambre de Commerce et d'Industrie auraient dû être associées à la gouvernance du FPSP.

Le Manager CRA de MCA-Niger a répondu que l'aspect gouvernance concerne plutôt l'opérationnalisation du manuel.

Le Président du Conseil a rajouté que le manuel laisse la possibilité de demander l'appui du Secteur Privé dans le cadre du Panel Technique d'Evaluation des candidatures, précisant que l'accent sera mis sur la participation du Secteur Privé à ce niveau.

La Ministre du Plan a ensuite relevé l'existence de plusieurs fonds similaires destinés à la promotion du secteur privé agricole, logés dans des institutions bancaires de la place (ex : FISAN). Se pose ainsi la question d'une synergie entre le FPSP et ces différentes initiatives, pour un plus large impact en évitant que les promoteurs ne bénéficient de plusieurs fonds d'appui à la fois.

Le Manager du CRA de MCA-Niger a répondu que la prise en compte de tous les acteurs intervenant dans le secteur agricole/rural est une des préoccupations du projet. Une identification de ces acteurs est en cours, ainsi qu'une réflexion sur les mesures permettant de coordonner leurs activités et d'assurer une synergie des initiatives pour un plus grand impact dans le secteur.

16

Le Secrétaire Général du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N a par ailleurs noté dans les modalités financières de l'appui du FPSP, qu'un apport de 50% était demandé aux promoteurs, et suggéré une harmonisation avec le mode de fonctionnement du FISAN qui prévoit un apport de 10% par le promoteur et le recours au crédit. La Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a également relevé que le taux d'apport demandé aux promoteurs était élevé.

Le Manager PRAPS de MCA-Niger, ancien collaborateur du FISAN, a répondu que des débats s'y étaient tenus avec MCC et l'UCPMC sur les modalités financières de l'aide, dont le Compact a adopté une approche différente. Le Compact vise une Agriculture Résiliente au Climat (*Climate Resilient Agriculture* - CRA), c'est pourquoi le niveau d'apport et de subvention sont élevés, afin d'obtenir un plus large impact. Quant à l'approche du FISAN, elle vise à orienter l'agriculture vers les marchés.

La Manager Mobilisation et Engagement du Secteur Privé de MCA-Niger a ajouté que le FPSP a été mis en place pour financer de grandes entreprises du secteur agro-alimentaire et des engrais, c'est pourquoi le co-financement requis est très élevé.

La Ministre du Plan a en outre demandé si des dispositions étaient prévues pour la durabilité des projets sélectionnés, étant donné que le manuel prévoit une clôture 18 mois avant la fin du Compact. **Le Manager CRA de MCA-Niger** a répondu que, pour chaque projet, il y aura un Plan de décaissement et en fonction de la nature (ce sont des projets qui prennent pas du temps), on espère sur 12-18 mois les clôturer.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°06.

RESOLUTION N°06 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à l'unanimité des membres présents, le Manuel de Procédures pour le Fonds de Partenariat du Secteur Privé.

1.2- SESSION OUVERTE : Pour information

F – Etat de mise en œuvre des recommandations émises par le Conseil lors de la session du 25 juin 2019

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a indiqué que ce point sera discuté en session exécutive.

G – Etat d'avancement des projets du Compact : Irrigation

G-1. Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet de réhabilitation des aménagements hydro-agricoles de Konni

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a d'abord présenté les différentes zones délimitées sur le périmètre irrigué de Konni pour l'exécution des travaux. Il a ensuite rappelé que la mobilisation de l'entreprise sélectionnée pour le commencement des travaux est prévue pour le mois d'Octobre. Cela suppose une libération des emprises au plus tard fin Octobre, après paiement des compensations aux Personnes Affectées par le Projet, autrement dit la mise en œuvre du PAR. Le recensement dans le cadre du PAR fait apparaître 5 580 PAP à indemniser, pour un montant total de compensations s'élevant à deux milliards quatre-cent douze millions deux cent quinze mille neuf cent vingt-deux (2 412 215 922) Fcfa.

Le Président du Conseil a demandé des détails sur le choix des zones 2 et 3 comme premières zones de travaux. Il a également demandé si la totalité des PAP déplacés serait réinstallée sur le périmètre irrigué, si les PAP qui disposaient de plus d'une parcelle les conservaient en totalité, et enfin le statut juridique des terres après la redistribution.

Le Manager Irrigation de MCA-Niger a répondu que la zone 1 est dédiée aux cultures de contre-saison ; afin de réduire les compensations de pertes de production sur cette zone durant la première année des travaux, il a été décidé de commencer par les zones 2 et 3 qui ne sont pas exploitées au début des travaux. La réception partielle des travaux des zones 2 et 3 interviendra durant la deuxième année, ce qui permettra aux producteurs d'exploiter ces terres, sans nécessité pour le MCA-Niger de procéder à des compensations de pertes. Le Manager Foncier de MCA-Niger a rajouté, concernant la redistribution des terres, que la surface exploitable reste inchangée après la réhabilitation ; ainsi, tous les producteurs déplacés conserveront leurs terres. Il faut cependant préciser que, suite aux études sur la rentabilité des exploitations sur le périmètre, la redistribution se fera suivant une parcellisation de 0,25 hectare minimum par producteur. Or, 509 parcelles de moindre superficie ont été recensées. S'est alors engagé un processus de remembrement, au terme duquel certains producteurs ont concédé leurs parcelles et seront relocalisés sur la réserve foncière constituée par des terrains de la prison civile, de l'ancienne base-vie de l'entreprise Wazir, de la gendarmerie et de l'INRAN. De même, les PAP qui disposaient de plus d'1,5 hectares de terres ont dû rétrocéder l'excédent dans le cadre du remembrement. L'attribution des terres aux PAP réinstallés se fera à travers la signature de contrats d'occupation d'une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction.

Le Directeur Général de MCA-Niger a repris la parole pour évoquer le cas de la réserve tampon de Tiérassa. Il s'agit d'une enclave d'environ 20 hectares non aménagée, sur le périmètre irrigué. Les enquêtes socio-économiques menées dans le cadre de la réinstallation sur le périmètre n'ont pas concerné cette zone ; il est cependant prévu d'en effectuer, et la zone de Tiérassa sera aménagée en supplément dans le but d'attribuer ces terres aux groupes sociaux vulnérables.

La Ministre du Plan a ensuite demandé si l'état d'avancement du projet Konni respecte les délais planifiés, ayant relevé que la fin des travaux est proche du terme du Compact. Le Manager Irrigation de MCA-Niger a répondu que les délais sont respectés, et que des réceptions partielles de travaux sont prévues afin de mettre en culture les zones concernées et évaluer le résultat des travaux. La fin des travaux est prévue en octobre 2021, et s'en suivra une période de garantie de 12 mois.

La Directrice Résidente Pays de MCC au Niger a profité de cette présentation pour adresser ses félicitations aux équipes Irrigation, Foncier et Réinstallation de MCA-Niger pour les réalisations dans le processus de réinstallation sur le périmètre irrigué, qui instituent un standard en matière de réinstallation au Niger.

Le Président du Conseil a conclu en adressant également les félicitations au nom du Conseil d'administration.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

G-2. <u>Aménagements hydro-agricoles de Sia-Kouanza : informations sur les variantes</u>

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a introduit ce point en rappelant que Sia et Kouanza sont des communes au bord du fleuve, dans le département de Gaya, ayant un potentiel de terres aménageables de 10 000 hectares. Les études APD/EIES pour la construction d'aménagements hydro-agricoles dans cette zone ont débuté en octobre 2017 par une entreprise européenne qui a atteint ses limites au bout d'une année. Le bureau d'études tunisien STUDI International, recruté pour la poursuite de ces études dès janvier 2019, a délivré les rapports EIES au terme desquels les choix de variantes d'aménagements se profilent.

La Directrice Afrique de MCC a ensuite pris la parole pour une présentation de la situation relative aux variantes d'aménagement de Sia-Kouanza. Elle a d'abord rappelé l'importance particulière qu'attache le MCC au Compact du Niger. Le Programme est actuellement dans une phase très critique, avec l'achèvement de la plupart des études et le démarrage prochain des travaux. C'est notamment le cas pour le projet de réhabilitation du périmètre irrigué de Konni, pour lequel elle adresse les félicitations de MCC à toutes les parties prenantes.

Concernant le nouveau périmètre de Sia-Kouanza, on constate malheureusement un retard de 18 mois dans les études, dû principalement à la défaillance du consultant initial. MCA-Niger a sû, toutefois, rapidement s'adapter en engageant STUDI International pour poursuivre les études, évaluer les options et proposer des solutions pratiques en respectant les exigences et contraintes du Compact. MCA-Niger, MCC et STUDI se réuniront prochainement pour examiner les trois options d'aménagement proposées. Il faut noter que toutes ces options présentent des superficies aménageables inférieures aux prévisions initiales du Compact. De même, ces études ont révélé certaines contraintes d'aménagement qui conduisent nécessairement à la révision du projet initialement formulé.

Ces contraintes portent, premièrement, sur des considérations de coûts, de rentabilité économique et de profitabilité pour les agriculteurs. En effet, face aux coûts d'investissement importants que nécessite le projet, les Taux de Rentabilité Interne (TRI) calculés n'ont pas atteint, pour certaines zones, le seul minimum de TRI acceptable pour MCC. C'est d'autant plus le cas, lorsque le choix de culture est porté vers la riziculture, ce qui amène à une préférence de MCC pour la polyculture, plus rémunératoire. La problématique de rentabilité est importante pour MCC, étant donné que l'objectif du Compact est d'accroître durablement les revenus des agriculteurs.

Deuxièmement, se pose un défi temporel. Dans la situation actuelle, et tenant compte de la durée du Compact, on ne disposerait que d'un maximum de 14 mois de construction avec un planning optimiste. Cette durée ne tient pas compte de l'impact des saisons, de la crue du fleuve, et du temps nécessaire pour la mise en service de nouveaux systèmes d'irrigation et la réalisation d'activités d'accompagnement agricole (formation des agriculteurs et des nouvelles Associations d'Usagers d'Eau). La contrainte liée au temps oblige à adapter la portée du projet pour tenir compte d'un planning réaliste.

Troisièmement, parmi les zones aménageables, plusieurs sont déjà exploitées à des fins productives, notamment pour le pâturage et la pêche. D'autres zones, comme les mares, ont une vocation écologiquement irremplaçable. Les exigences sociales et environnementales conduisent à préserver ces zones.

Quatrièmement, la zone de Sia-Kouanza étant très peuplée, l'aménagement d'un périmètre impliquera des déplacements importants qui, en tenant compte des directives de MCC en matière de réinstallation, impacteraient la durée du projet et augmenteraient le budget global, ce qui mettrait à risque l'ensemble du programme.

La Directrice Afrique de MCC a rappelé, en somme, que les normes techniques, économiques, environnementales et sociales de MCC sont rigoureusement appliquées sur tous les investissements qu'ils réalisent dans le cadre de programmes Compact, compte tenu de leurs objectifs axés sur la qualité et la durabilité des résultats.

Elle a ensuite précisé que MCC apprécie les efforts fournis afin que l'activité d'aménagement de la zone de Sia-Kouanza impacte le plus grand nombre de bénéficiaires. Il est cependant, temps de focaliser et concentrer les efforts communs pour parvenir à des résultats concrets, plus sûrs et durables. Le Conseil d'investissement de MCC sera prochainement réuni autour de la question de Sia-Kouanza, pour une validation finale en novembre.

La Directrice Afrique de MCC a enfin tenu à rassurer le Conseil sur l'engagement de MCC à faire face à ces défis réels, dans le respect de ses normes et des contraintes réels du Compact. Pour conclure, elle a rappelé que la validation du Compact régional dépendra du succès de la mise en œuvre du Compact en cours, dont le projet de réformes sectorielles.

Le Président du Conseil a observé que, compte tenu du délai et des différentes contraintes, la variante d'aménagement choisie serait celle d'un aménagement de moindre superficie, qui n'inclut pas les cuvettes. Il a ensuite demandé des précisions sur le calendrier de prise de la décision concernant Sia-Kouanza.

Le Directeur Général de MCA-Niger a tenu à préciser que la décision du choix de la variante n'est pas entérinée, à ce stade. Toutefois, les éléments à disposition convergent effectivement vers un profil d'aménagement sur une superficie moindre (au plus 1000 hectares), et dont la vocation serait la polyculture et non la riziculture exclusivement. La question de l'aménagement des cuvettes est en effet très problématique du point de vue environnemental.

Concernant le processus de décision, **la Directrice Afrique de MCC** a indiqué que son équipe transmettra au siège de MCC en fin de semaine, les recommandations suite aux discussions tenues avec MCA-Niger et STUDI International. Le Comité d'Investissement, présidé par le CEO de MCC, se réunira en novembre et aura la décision finale.

Le Secrétaire Général du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N a indiqué que les prévisions initiales sur Sia-Kouanza (aménagement de 2 600 hectares) ont suscité un projet d'accroissement du programme d'appui à la filière riziculture avec notamment la construction d'une usine supplémentaire de décorticage à Gaya.

Le Vice-Président de la Chambre de Commerce a rajouté que le choix de la polyculture au détriment de la riziculture soulève des inquiétudes, car la politique tendant à l'amélioration de la production de riz au Niger est remise en cause. Certes, le taux de rentabilité interne (TRI) de la riziculture est faible comme l'a indiqué la Directrice Afrique de MCC. Or, la polyculture présente également des contraintes de même nature (production, transformation, commercialisation).

La Ministre du Plan a, concernant le choix des cultures, rappelé que MCC et le Gouvernement avaient, lors des négociations du Compact, beaucoup insisté sur le libre choix laissé aux bénéficiaires. Elle a ainsi demandé si l'option pour la polyculture tenait compte de l'avis des bénéficiaires, ou seulement des études sur la rentabilité.

La Directrice des Opérations Secteur de MCC a répondu que l'aménagement des cuvettes, dédiées exclusivement à la riziculture, est problématique d'un point de vue environnemental. Sur les basses terrasses, la culture du riz nécessite des coûts supplémentaires notamment pour le pompage d'eau, qui amenuisent la marge bénéficiaire déjà très faible. Il faut nécessairement tenir compte des études sur la rentabilité, afin de ne pas pénaliser les producteurs, car l'objectif du Compact est la réduction de la pauvreté par la croissance économique.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

H – Etat d'avancement des projets du Compact : Routes

H-1. Plans d'Action de Réinstallation (PAR) des projets de routes RN35/RRS et RN7

Résumé des discussions : Le Manager Foncier de MCA-Niger a indiqué que les projets de PAR pour les routes RN7 et RN35/RRS ont été soumis à la revue technique de MCA-Niger et MCC en date du 23 août 2019. Le recensement des personnes affectées par le projet (PAP) affiche 247 PAP pour le RN7 pour un budget provisoire de 101 506 380 F CFA, et 931 PAP pour la RN35/RRS avec un budget provisoire de 338 700 119 F CFA.

Il convient de relever que le contrat conclu avec le consultant BERD pour l'élaboration des PAR n'incluait pas les zones de bases-vie des entreprises chargées des travaux. Il est prévu de combler ce vide par la signature d'un avenant au contrat.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

H-2. Point sur les travaux de réalisation des routes RN35/RRS et RN7

Résumé des discussions : Le Manager Routes de MCA-Niger a indiqué que les études APD/EIES/DAO respectivement pour les travaux de la RN7 et pour les travaux des RN35/RRS sont en phase de finalisation. Tous les livrables d'ingénierie ont été achevés et approuvés par MCA-Niger et MCC. L'atelier de validation des EIES par le BNEE est prévu pour la mi-octobre 2019, et les projets de Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) sont attendus pour le 30 septembre 2019.

Il faut toutefois noter que les études préalables ont révélé un déficit entre le budget disponible pour les travaux et les estimations réalisées. Cette augmentation du budget est due au trafic élevé sur la RN7 qui nécessite l'usage de matériaux plus résistants, et au grand nombre d'ouvrages à réaliser le long de la RN35/RRS (plus de 300) pour tenir compte d'exigences environnementales. Aussi, est-il impérieux de se prononcer de façon précise sur les réallocations budgétaires à effectuer, afin d'être mieux éclairés avant la finalisation et le lancement des DAO.

La Ministre du Plan a demandé, suite à cette présentation, si les délais planifiés pour cette activité étaient respectés. **Le Manager Routes de MCA-Niger** a répondu que le projet avance selon le calendrier prévu, seule la problématique des conditions préalables au décaissement des fonds du Compact pour les travaux (Réforme de l'Entretien Routier) peut causer un retard.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

I – Etat d'avancement des projets du Compact : Réformes Sectorielles

I-1. Réforme de l'Entretien Routier

Résumé des discussions : Le Manager Routes de MCA-Niger a rappelé que la réforme de l'entretien routier, portée par le Ministère de l'Equipement, accompagné par les PTFs (MCC, Union Européenne, Banque Mondiale), se traduit par la mise en place d'organes tels que le Fonds d'Entretien Routier 2ème Génération (FER2G), l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée de l'Entretien Routier (AMODER) et la Cellule d'Audit Courant de l'Entretien Router (CACER). Il a indiqué cependant que la réforme a enregistré peu de progrès depuis la dernière session du Conseil tenue le 25 juin 2019. En effet, bien que le FER2G soit devenu opérationnel, ce n'est toujours pas le cas pour l'AMODER et la CACER, ce qui risque de

perturber sérieusement la feuille de route de la réforme. En ce qui concerne le Plan Pluri-Annuel d'Entretien Routier (2020-2022), outil de travail de l'AMODER et la CACER, requis comme condition préalable au décaissement des fonds de MCC pour les travaux du Compact, une première partie est disponible. Il est toutefois indispensable que la seconde partie soit complétée avant fin 2019. La Direction Générale suggère une actualisation de la feuille de route de la réforme et sa mise en œuvre.

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Equipement a réagi à cette présentation, en indiquant dans un premier temps que l'opérationnalisation des autres organes de la réforme est en cours. Le processus de recrutement du Directeur Général de l'AMODER, mené par un cabinet extérieur, est à sa fin ; seule l'enquête de moralité par les services de la Police reste à effectuer. Concernant la CACER, sa mise en place est conduite par le Ministère des Finances, et connaît également une bonne avancée. S'agissant du Plan Pluri-Annuel d'Entretien Routier, la première partie a été validée par le Ministère ; la consolidation et la finalisation du plan est effectuée après la saison pluvieuse pour tenir compte des dommages y liés.

Le Président du Conseil a relevé que, dans le cadre de la réforme, le Plan Pluri-Annuel d'Entretien Routier doit obtenir l'aval du Conseil des Routes, composé notamment des organes de la réforme tel que l'AMODER. Il a rappelé que les 3 organes de la réforme auraient dû être opérationnels avant la finalisation d'un Plan d'entretien 2019/2022. Vu le retard accusé, le Plan ne couvrira plus que 2020/2022. Le Président du Conseil a ainsi encouragé le Ministère de l'Equipement à accélérer le processus pour la finalisation du Plan et son approbation par le Conseil des Routes.

Le Directeur Général de MCA-Niger a conclu en lançant également un appel au Ministère de l'Equipement, rappelant l'importance de l'activité Routes du Compact pour le Niger. Il a réitéré la disposition du MCA-Niger à collaborer avec le Ministère en vue de la satisfaction des conditions préalables au décaissement des fonds du Compact pour les travaux.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

I-2. <u>Réforme du Secteur des Engrais</u>

Résumé des discussions : La Directrice des Opérations Secteur de MCC a introduit ce point en indiquant que MCC prend bonne note des progrès réalisés dans la réforme, notamment l'établissement et L'opérationnalisation de l'OMEN et du COTEN. Cependant, MCC déplore l'absence d'engagement de la CAIMA à satisfaire les attentes du plan de réforme, suivant la démarche engagée par les autres parties prenantes et par son Ministère de tutelle, à savoir le MAG/EL. Il apparait, en effet, que la CAIMA refuse de mobiliser les ressources gouvernementales nécessaires pour le lancement du programme pilote pour le ciblage et la gestion efficace des subventions pour les producteurs les plus vulnérables.

Concernant la réforme de l'entretien routier, MCC a également noté les progrès réalisés relativement à la mise en place effective du FER2G et celle, imminente, de la CACER. Cependant, deux étapes clés de la réforme placées sous la responsabilité du Ministère de l'Equipement connaissent un retard. Il s'agit du (i) Plan Pluri-Annuel d'Entretien Routier intégrant le réseau routier à jour (y compris les routes du Compact), à mettre en place dès 2020 par la Direction Générale de l'Entretien Routier ; et de (ii) l'établissement effectif de l'AMODER qui va gérer les contrats d'entretien routier. Ce retard persiste depuis plusieurs mois, malgré les efforts d'appui considérables de l'Union Européenne en terme d'Assistance Technique et d'outils de programmation. De ce fait, MCC n'est plus confiant quant à l'engagement du Ministère à jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre de la réforme. Or, l'opérationnalisation des organes de la réforme et de ses outils de programmation et de gestion constitue une condition préalable au décaissement des fonds du Compact destinés au projet Routes, prévu pour début 2020.

Face à ces situations, MCC appelle le Conseil d'Administration à prendre acte des préoccupations formulées et apporter les solutions idoines dans les meilleurs délais.

Le Président du Conseil a rassuré la Directrice des Opérations Secteur de MCC de la bonne prise en compte de ces préoccupations et de l'engagement du Conseil à résoudre ces questions. Il a rappelé que ces deux réformes ont été initiées par le Gouvernement. Il faut, à ce titre, que les parties prenantes veillent à leur mise en œuvre conformément à cet esprit. Concernant la réforme du secteur des engrais, il a appelé le MAG/EL à veiller à ce que les inscriptions budgétaires afférentes soient faites, et que la CAIMA collabore pleinement.

La Ministre du Plan a suggéré que le Conseil fixe des deadlines précises pour chaque recommandation dans la mise en œuvre des réformes. Elle a ensuite demandé des précisions sur le problème rencontré avec la CAIMA.

La Directrice Résidente Pays de MCC au Niger a répondu que la CAIMA, responsable de l'avancement de la réforme en tant que membre de l'OMEN et du COTEN, conduit cependant un programme en partenariat avec la KfW, qui ne suit pas l'esprit de la réforme. Malgré les discussions tenues entre les PTFs pour une harmonisation de leurs interventions, on constate un manque de volonté de la CAIMA aux fins de cette harmonisation. De même, la CAIMA n'est pas engagée à appuyer la démonstration pilote du programme rénové de subvention d'engrais, conformément au plan de réforme, malgré la demande expresse formulée en ce sens par son Ministère de tutelle, le MAG/EL. Il faut noter que ce programme pilote est une activité importante de la réforme qui doit se tenir dans 7 mois, dont l'objectif est de démontrer aux partenaires comment le Gouvernement peut gérer un programme de subvention qui vise des personnes vulnérables.

Le Ministre Délégué à l'Elevage a soulevé la nécessité, pour aboutir à l'harmonisation des interventions des PTFs suivant la réunion tenue dernièrement sous la présidence du Premier Ministre, qu'un consensus soit trouvé sur les rôles de chacun dans la constitution du Fonds Commun des Engrais (FCE) qui va alimenter les activités de la réforme. L'engagement du Gouvernement ne fait aucun doute, cependant les PTFs doivent s'accorder sur ce sujet. Sur la question de la démonstration pilote, il a indiqué que les fonds destinés doivent être mis à la disposition de la CAIMA par le MAG/EL et a rassuré que le MAG/EL prendra en charge et veillera à la réussite de cette activité.

Le Président du Conseil a répondu que l'axe de la réforme a déjà été définie par le Gouvernement. Lors de la réunion présidée par le Premier Ministre, des orientations ont été fixées, permettant de veiller à ce que tous les PTFs s'inscrivent dans ce cadre, notamment la KfW. Il faut, de ce fait, que la CAIMA fasse preuve d'engagement et se conforme à ces orientations, qui n'empêchent pas la poursuite du partenariat conclu avec la KfW.

Le Ministre Délégué à l'Elevage a demandé que le MCA-Niger adresse par courrier au MAG/EL, une feuille de route des actions précisément attendues de la CAIMA, avec des délais de réalisation.

Le Secrétaire Général du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N a répondu qu'il existe déjà une feuille de route de la réforme qui prévoyait la réalisation d'une étude sur la révision de la stratégie d'approvisionnement de la CAIMA, une étude sur la création du Fonds Commun des Engrais, ainsi qu'une étude d'audit institutionnel de la CAIMA. Les prochaines actions à mener portent sur le renforcement de capacités de l'OMEN et du COTEN, pour lesquelles la CAIMA doit s'engager.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

2. SESSION EXECUTIVE

2.1- SESSION EXECUTIVE : pour information

J – Fiscalité du personnel (suivi des recommandations du Conseil)

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a rappelé la problématique soumise à l'examen du Conseil au cours de précédentes sessions, notamment la différence de traitement fiscal au sein du personnel affecté aux activités du Compact, au détriment du personnel nigérien du MCA-Niger, et qui impacte fortement la fidélisation du capital humain et, ainsi, la mise en œuvre du programme Compact. Il a également rappelé les recommandations émises par le Conseil pour résoudre cette question, dont la saisine du Ministre des Finances en juin 2018 aux fins d'exonération exceptionnelle des salariés de MCA-Niger, et, suite à la réunion du 25 juin 2019, l'engagement d'une démarche tendant à amender l'Accord Compact pour permettre cette exonération. La mise en œuvre de la dernière recommandation s'avérant complexe, la Direction Générale a demandé au Conseil de réexaminer la question.

Les membres du Conseil ont discuté de la problématique posée, et conclu que l'exonération des salariés de MCA-Niger ne serait pas possible dans le contexte actuel.

2.2- SESSION EXECUTIVE : pour approbation

K – Approbation de l'Amendement N°01 au Plan de Passation des Marchés N°06 de MCA-Niger

Résumé des discussions : Le Directeur de la Passation des Marchés de MCA-Niger a présenté les modifications apportées par l'Amendement N°01 au Plan de Passation des Marchés N°06 pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.

La Ministre du Plan a demandé des précisions sur la justification de certaines de ces modifications, auxquelles le Directeur de la Passation des Marchés a apporté des réponses.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°07.

RÉSOLUTION N°07 :
Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à l'unanimité des membres votants présents, l'Amendement N°01 au Plan de Passation des Marchés de MCA-Niger pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.

L'ordre du jour de la réunion étant complètement épuisé, le Président du Conseil a levé la séance à 14 heures 30 minutes.

ONT SIGNE :

Pour le MCA-Niger	
M. Mamane M. ANNOU **Secrétaire de Séance**	M. Ouhoumoudou MAHAMADOU **Président du Conseil d'Administration**